



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2020

Recommandations visant à améliorer le système statistique européen en période de demande croissante de statistiques de haute qualité

Dans son rapport annuel 2019, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) analyse la façon dont les systèmes statistiques nationaux mettent en œuvre les principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CBP) et formule des recommandations pour garantir le respect du CBP par le système statistique européen. En particulier, le rapport examine les différentes manières dont les fonctions de gouvernance similaires à celles de l'ESGAB sont remplies dans les États membres et le rôle joué par les utilisateurs dans le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux, ainsi que la préparation du prochain cycle d'examens par les pairs, afin d'évaluer le respect du code par les systèmes statistiques nationaux.

«Le nouveau contexte politique, marqué par l'entrée en fonction d'une nouvelle Commission en décembre dernier, conduira à une accélération supplémentaire de la demande de statistiques européennes», déclare Enrico Giovannini, président de l'ESGAB, «et Eurostat, de même que les instituts nationaux de statistique, doivent être prêts à fournir des informations statistiques de haute qualité, dans le respect de principes tels que l'indépendance professionnelle, l'impartialité, l'objectivité et la pertinence par rapport aux besoins des utilisateurs. Pour atteindre cet objectif, un système statistique européen fort, dont les différents éléments fonctionnent bien ensemble est absolument indispensable, et une gouvernance solide constitue un facteur essentiel pour en assurer le bon fonctionnement. Afin de garantir la mise à disposition en temps utile de données de qualité par le SSE, il convient d'améliorer les systèmes statistiques nationaux en renforçant les organes qui remplissent des fonctions similaires à celles de l'ESGAB et en développant davantage les relations entre les instituts nationaux de statistique, les utilisateurs et les autres acteurs institutionnels concernés ».

Le rapport annuel 2019 de l'ESGAB passe également en revue les défis et opportunités découlant du prochain cycle de recensement, qui aura lieu en 2021. Le recensement de la population et du logement est un exercice statistique majeur qui représente un pilier central des statistiques publiques dans de nombreux pays et au niveau européen. De ce fait, il est primordial que le recensement soit fiable et que les utilisateurs aient confiance dans ses résultats. Vu l'importance de cet exercice, l'ESGAB exhorte les autorités statistiques à préparer le prochain recensement en



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2020

tenant également compte des enseignements et du large échange de bonnes pratiques de l'exercice 2011.

L'ESGAB salue les efforts entrepris au sein d'Eurostat et de l'ensemble du système statistique européen pour mettre en œuvre des actions visant à améliorer le respect du code de bonnes pratiques, conformément à ses précédentes recommandations.

En dépit de ces avancées, le Conseil consultatif formule 14 nouvelles recommandations portant sur les questions de gouvernance, les besoins des utilisateurs, le prochain exercice de recensement et le troisième cycle d'examens par les pairs.

Pièce jointe: Synthèse et recommandations du rapport annuel 2019



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2020

Pour en savoir plus

Le rapport 2019 est disponible sur la page d'accueil de l'ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour l'aide aux médias

Pour organiser une interview avec le président de l'ESGAB, M. Enrico Giovannini, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB à l'adresse suivante: estat-esgab@ec.europa.eu.

À propos de l'ESGAB

L'ESGAB¹ réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Il conseille, en outre, la Commission (Eurostat) sur les mesures appropriées à prendre pour faciliter la mise en œuvre du code.

Le **système statistique européen**² (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union européenne, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne³ définit les normes de développement, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il repose sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisées dans le système statistique européen. Il s'agit d'un instrument d'autorégulation qui énonce seize principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Chacun de ces seize principes s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques qui facilite la mise en œuvre du code.

Examens par les pairs

¹ <http://ec.europa.eu/esgab/>.

² <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/european-statistical-system/overview>.

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/european-statistics-code-of-practice>.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2020

Les examens par les pairs⁴ font partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Leur objectif est de renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilisation des autorités statistiques du SSE. Le premier cycle d'examens par les pairs s'est déroulé de 2006 à 2008 et le deuxième de 2013 à 2015. Ces deux cycles ont concerné tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. L'examen par les pairs d'Eurostat a été réalisé par le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), qui a utilisé la méthodologie mise au point pour les examens par les pairs des instituts nationaux de statistique, en l'adaptant légèrement pour tenir compte des spécificités d'Eurostat. Le système statistique européen prépare actuellement le troisième cycle d'examens par les pairs, qui aura lieu en 2021-2022

⁴ [https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/peer-reviews.](https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/quality/peer-reviews)